Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non paiement de pension alimentaire depuis 4 mois

Par YasmineR

Bonjour,

J'écris au sujet d'un non paiement de la pension alimentaire.
Effectivement , juin dernier est la dernière pension que mon père a payé. Depuis plus rien , pourtant je suis en première année de licence , étant toujours étudiante je suis censée la percevoir , ma mère pour moi au moins. Cela dit , il y a quelques problèmes en plus puisque je ne sais pas où habite mon père (il aurait apparemment déménager sans nous prévenir) ce qui est hors la loi sachant que le parent débiteur est dans l'obligation de prévenir tout déménagement il me semble. De mon côté , nous avons aussi déménager , ma mère à l'époque lui avait donc envoyé un courrier recommandé pour le prévenir mais le courrier nous est revenu (nous l'avons toujours ce qui prouve qu'il a déménagé sans nous avoir informer). Aussi malheureusement mes parents sont en mauvaise entente puisque mon père avait déjà cessé de payer la pension alimentaire durant une période suivi d'autres nombreux problèmes. Mes parents sont donc déjà passer au tribunal pour ce sujet (C'est à la suite qu'on a rompu tout contact lui et moi , je n'ai donc aucune trace de lui)
Mais j'aimerai de nouveau percevoir cette pension alimentaire sachant que je suis dorénavant étudiante et que ça pourrait être un coup de pouce pour mes achats scolaires, mon logement etc.

J'ai omis de dire que mon père a des penchant d'harcèlement ou je ne sais pas trop comment l'expliquer (le tribunal l'avait d'ailleurs perçut lors de l'affaire entre mes deux parents) et donc je ne voudrais pas être obliger d'avoir un contact avec lui hormis les messages si vraiment il est nécessaire (puisque je l'ai retrouvé sur facebook cependant et donc pourrais lui expliquer qu'il est impératif qu'il recommence à verser la pension alimentaire) mais je ne voudrais pas non plus qu'il sache où mon logement étudiant se situe voir même ma fac.

Je vous remercie d'avance d'avoir lu et de répondre à ce problème si vous le pouvez (je m'excuse aussi pour les fautes d'orthographe)

Par Tisuisse1

Tu as posé ta question sur un autre forum juridique et tu y as reçu des réponses, non ?